

## DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 30 septembre 2013**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Giovanni Guglielmi	<p><b>Monsieur Giovanni Guglielmi; Conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013</b></p> <p>M. Guglielmi soumet trois questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Guglielmi fait état d'une demande de permis qu'il a déposée en vue d'obtenir l'autorisation d'une entrée charretière vis-à-vis sa propriété. Il soulève qu'il a essuyé un refus du fait que celle-ci se coordonnait à un projet d'aménagement d'un stationnement en cour avant. Il peine à comprendre cette décision, en soulevant que de nombreux précédents existent dans Rosemont–La Petite-Patrie et c'est pourquoi il réclame une révision de son dossier.</p> <p>2) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p> <p>3) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p>	F.W. Croteau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOUTIENT QUE L'INTERDICTION D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT EN FAÇADE AVANT DE PROPRIÉTÉ EST INTERDITE DEPUIS 1993 ET QU'AUCUNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE N'EST ENVISAGÉE EN CE SENS. M. CROTEAU CONSIDÈRE NÉANMOINS QUE DES VÉRIFICATIONS D'USAGE POURRONT ÊTRE EFFECTUÉES À L'ÉGARD DE LA DEMANDE DE M. GUGLIELMI.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-284522</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Claude Létourneau	<p><b>Monsieur Claude Létourneau; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :</b></p> <p>M. Létourneau soumet trois questions aux soins du conseil :</p> <p>1) M. Létourneau habite sur la rue Casgrain, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse. Il constate que ce secteur accuse des lacunes récurrentes à l'égard du service de ramassage des feuilles mortes à chaque automne. De plus, des difficultés sont rencontrées sur ce même tronçon de rue en ce qui concerne le nettoyage des rues, du fait que les balais mécaniques terminent leur parcours à cet endroit.</p> <p>2) M. Létourneau habite sur la rue Casgrain, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse. Il soulève que la chaussée est particulièrement abîmée à cet endroit, bien que des travaux de réfection y aient été réalisés récemment.</p> <p>3) Question répondue sur place, voir « Dossiers fermés ».</p>	<p>C. Viau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, DONNE L'ASSURANCE QU'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA ACCORDÉE À CETTE REQUÊTE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-284591</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPRIME L'OPINION QUE L'ÉTAT DE LA VOIE PUBLIQUE MÉRITE D'ÊTRE VÉRIFIÉE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-284603</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nadia Bacal-Mainville	<p><b>Madame Nadia Bacal-Mainville; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</b></p> <p>Mme Bacal-Mainville effectue trois interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Mme Bacal Mainville signale qu'aucun abreuvoir n'est actuellement fonctionnel dans le parc Maisonneuve. Elle désire savoir ce qu'il en ressort.</p> <p>2) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p> <p>3) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p>	D. Moreau	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE DIRECTEUR DE CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, EXPLIQUE QUE LA GESTION DU PARC MAISONNEUVE RELÈVE D'UNE UNITÉ CENTRALISÉE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES PAR L'ENTREMISE DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT ET MME BACAL-MAINVILLE SERA TENUE INFORMÉE DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE FOURNIS.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR VÉRIFICATION ET SUIVI.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-284643</b></p>

**DOSSIERS OUVERTS – INTERNET –**

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 30 septembre 2013**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Mathieu Leblanc	<p><b>Monsieur Mathieu Leblanc; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</b></p> <p><b>Question:</b> « Il y a un garage/lave-auto, voisin de ruelle, qui garde ses portes ouvertes et fait un bruit infernal 6 jours sur 7. J'ai fait une plainte via 311 et ça semble être une bouteille à la mer. Le garage est au 6965 de la Roche. Le bruit vient de jets d'air, jets d'eau et divers outils pneumatiques. C'est impossible de profiter de la cour arrière et c'est même dérangeant à l'intérieur de la maison, les fenêtres fermées. Quels sont mes recours, ou les autres étapes de suivi sur ma plainte que je peux faire? Existe-t-il des règlements encadrant ce genre de bruit? »</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ESTIME QU'UNE INTERVENTION EST REQUISE POUR ATTESTER DES NUISANCES CAUSÉES PAR LE BRUIT.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR INSPECTION.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-284753</b></p>